

Nouvelle convocation
pour l'Assemblée Générale Extraordinaire
de la FFESSM – PARIS 2023
Salon de la Plongée – Stand FFESSM

Marseille, le 08 décembre 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les principaux renseignements concernant notre prochaine Assemblée Générale Extraordinaire à Paris, organisée faute de quorum lors de l'Assemblée Générale de Nantes pour l'AGE.

Le samedi 7 janvier 2023

De 10 h à 18 h

Salon de la Plongée

Porte de Versailles

N° de stand FFESSM : G 20 - I 21 - G 22 - I 23

(accueil secrétariat)

de 10 h 00 à 18 h 00 : - **Accueil, enregistrement des mandats et vote**

à partir de 18 h 30 : - **Résultats de l'AGE**

Le secrétariat fédéral sera à votre disposition, sur le stand fédéral, pour vous fournir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, toute la journée de samedi.

Du fait de cette deuxième convocation, il n'y a pas de quorum. Chacun des membres, pourra venir s'enregistrer à la banque d'accueil prévue à cet effet sur le stand fédéral. Les mandats seront enregistrés ainsi que le vote de chacun à la manière d'un vote à « main levée ».

Toutes les modifications apportées à cette première partie des Statuts avaient été mises en ligne le 2 novembre sur le site fédéral (avec en marge les commentaires explicatifs par rapport, en particulier, à la loi sur le sport du 2 mars 2022) et également présentées lors de l'Assemblée Générale de Nantes le dimanche 4 décembre 2022 en séance plénière sans rencontrer d'opposition particulière modificative. Il est en outre précisé que l'ordre du jour mis en ligne le 2 Novembre ne peut, en aucune manière, être modifié et devra être respecté. (*Article 12.2 – 8.2c Attribution et pouvoir de l'Assemblée Générale Extraordinaire*).

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le mandat vierge pour votre structure ainsi que la notice explicative. Vous avez la possibilité, comme à l'accoutumée, de transmettre votre pouvoir en cas d'absence, à un autre délégué qui fait le déplacement au Salon ou de le transmettre au siège fédéral à Marseille.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez réservée à cette communication, nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les responsables des Structures Commerciales Agréées, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean Lou FERRETTI
Secrétaire Général

